

Ladite soumission étant irrégulière, elle est mise de côté.

M. Bauset déclare aussi qu'il a reçu une autre soumission de la "J. I. Case Threshing Co." qui était aussi irrégulière, aucun dépôt n'ayant été fait avec ladite soumission; elle est en conséquence retournée au Greffier de la Cité.

L'étude de la question des soumissions est suspendue pour quelques instants.

2.—M. l'échevin Lavallée fait remarquer qu'en maintes occasions, il a été surpris de voir la négligence de certains employés du département de la Voirie, ou de compagnies d'asphaltage qui placent leurs bouilloires à goudron sous les arbres afin se se trouver à l'ombre, et que par ce fait la fumée ou la flamme de ces bouilloires, détériore ces arbres et en fait sécher les feuilles, que les employés sont très peu soucieux de ce qui se fait pour l'embellissement de la Ville, qu'il a plusieurs fois ordonné à ces gens de se mettre ailleurs, mais que ces derniers ne se sont conformés que temporairement à cet ordre.

Le surintendant des parcs fait aussi remarquer que l'année dernière, pour les mêmes causes, il y a eu une cinquantaine d'arbres qui ont été détruits sur le long du Parc LaFontaine.

*Résolu:* De notifier le Département de la Voirie de ce fait, et leur demander de voir à ce que la chose ne se répète pas, et de demander aussi au département de la Police d'empêcher cela.

3.—M. l'échevin L'Espérance se présente devant la Commission et lui demande de prendre en considération la question de l'établissement d'un parc dans le quartier St-Denis de l'autre côté de la voie du Pacifique Canadien, sur la rue Bélanger, ou aux environs, et il informe la Commission que le square Crémazie n'est, d'après lui, qu'une carrière et que l'on s'en sert comme dépôt. Il suggère en outre d'acheter des terrains.

Question renvoyée à la prochaine séance.

4.—M. l'échevin Prud'homme se présente devant la Commission et demande une subvention de \$100, pour la fanfare Notre-Dames-Neiges, du quartier Mont-Royal.

L'étude de la question est suspendue pour le moment.

5.—*Résolu:* De payer à MM. C. Larin & Cie, la somme de \$3,000 sur leur contrat pour le restaurant au Parc LaFontaine, tel que recommandé par les architectes, et \$200 à MM. Asselin & Perron, pour honoraires d'architectes.

6.—MM. C. Larin & Cie, déposent un reçu d'assurance pour la somme de \$3,000, démontrant que le restaurant du Parc LaFontaine est assuré pour le montant si-haut mentionné.

*Résolu:* De remettre ce reçu au Surintendant des Parcs.

7.—M. S. Robitaille représentant S. Robitaille & Cie, se présente devant la Commission et demande la permission de faire une fête vénitienne sur le parc LaFontaine, d'installer des lanternes et faire circuler des chaloupes illuminées, etc. sous le patronage de "La Presse."

Après délibération, il est

*Résolu:* Que ladite permission soit accordée, et que le Surintendant soit autorisé à s'entendre avec M. Robitaille quant au soir, en par eux s'assurant au préalable le concours du concessionnaire du lac artificiel du Parc LaFontaine.

8.—M. l'échevin Turner se présente de nouveau devant la Commission au sujet de l'achat d'un terrain dans le quartier St-Gabriel pour y établir un square, et déclare que le Surintendant recommande certain terrain borné au Nord par la rue Wellington, à l'Est par la rue Ibernian, au Sud par le fleuve, et à l'Ouest par la "Canadian Glass Coy."

Après délibération, il est

*Résolu:* Qu'une sous-commission composée de MM. les échevins Lévesque, Lavallée, McKenna et Leclair soit nommée pour visiter ledit terrain et que M. l'échevin Turner soit invité à se joindre à ladite sous-commission.

Il est aussi

*Résolu:* Que la même sous-commission soit priée de visiter le terrain dont l'achat est suggéré par M. l'échevin Prud'homme pour faire un parc dans le quartier Mont-Royal, et de visiter aussi les terrains dont l'achat est suggéré par M. l'échevin L'Espérance, pour faire un parc dans le quartier St-Denis.

9.—*Résolu:* De retourner les dépôts soumis relativement à la fourniture de charbon aux Parcs Mont-Royal et LaFontaine.

The said tender being irregular, it was set aside.

Mr. Bauset also stated that he had received another tender from the J. I. Case Threshing Co., which was also irregular, no certificate of deposit accompanying the tender, it was therefore returned to the City Clerk.

Consideration of tenders was suspended for a few moments.

2.—Ald. Lavallée pointed out that in several instances, he was surprised to see the negligence of certain employees of the Road Department or of asphaltting companies, who place their boilers for coal tar under the trees so as to be in the shade, the smoke and fire from said boilers spoiling the trees and causing the leaves to dry, that the employees care very little for what is done for the embellishment of the City, that he had, on several occasions, ordered them to place themselves elsewhere, but that the latter had complied only temporarily with said order.

The superintendent of Parks also remarked that last year, through the same cause, about fifty trees were destroyed around LaFontaine Park.

*Resolved:* That the Road Department be notified of the fact, and that they be asked to put a stop to such practice, and that the Police Department be also requested to prevent this in the future.

3.—Ald. L'Espérance appeared before the Committee and asked that the matter of opening a park in St. Denis ward, on the other side of the Canadian Pacific Ry. track, on Bélanger street, or in the neighborhood be considered, and he informed the Committee that Crémazie square was but a quarry, in his opinion, and that it was being used as a dumping ground. He suggested also that a piece of land should be purchased.

Consideration deferred until next meeting.

4.—Ald. Prud'homme appeared before the Committee and asked for a grant of \$100 for Notre-Dame des Neiges band, Mount-Royal ward.

Consideration of said matter was suspended for the moment.

5.—*Resolved:* That Messrs. C. Laurin & Co. be paid the sum of \$3,000 on their contract for the construction of the restaurant on LaFontaine Park, as recommended by the architects, and that a sum of \$200 be paid to Messrs Asselin & Perron for architect's fees.

6.—Messrs. C. Laurin & Co. made a deposit of an insurance receipt for the sum of \$3,000, showing that the restaurant on Park LaFontaine is insured for the above mentioned sum.

*Resolved:* That the said receipt be transmitted to the superintendent of Parks.

7.—Mr. S. Robitaille, on behalf of Messrs. S. Robitaille & Co., appeared before the Committee and asked permission to organize a venitian festival on LaFontaine Park to install lanterns in LaFontaine Park, to run illuminated boats, etc., under the patronage of "La Presse."

After deliberation, it was

*Resolved:* That said permission be granted, and that the superintendent be authorized to arrange with Mr. Robitaille as to the date when such festival shall take place, and that they previously obtain the consent of the lessee of the artificial lake in LaFontaine Park.

8.—Ald. Turner again appeared before the Committee, and asked the purchase of a site in St. Gabriel ward for square purposes, and stated that the superintendent recommends certain piece of land bounded on the North by Wellington street, on the East by Ibernian street, on the South by the river and on the West by the Canadian Glass Co.

After deliberation, it was

*Resolved:* That a sub-committee composed of Ald. Lévesque, Lavallée, McKenna and Leclair be appointed to examine the said piece of land, and that Ald. Turner be invited to join said sub-committee.

It was also

*Resolved:* That the same sub-committee be invited to examine the piece of land, the purchase of which was suggested by Ald. Prud'homme, for park purposes, in Mount Royal ward, and also the land proposed by Ald. L'Espérance for a park in St. Denis ward.

9.—*Resolved:* To refund the deposits made in connection with the supply of coal to Mount Royal and LaFontaine Parks.